Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260310-20260310_02-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le dix mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du deux mars, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (13) : M. ETIENNE Didier, Mme EVENO Joëlle, M. LE MIGNON Hervé, Mme BROHAN-GUYOT Colette, Mme GILLET Aurélie, M. FERIR Michaël, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. LORIC Stéphane, Mme GEORGES Régine, Mme ROCHER Gwladys, Mme DAUTE Cécile, M. BURBAN Thierry

Absents excusés (2) : M. DENIS Jean-Marc (ayant donnée pouvoir à Mme LE LUHERNE Nathalie), Mme LORIC Martine (ayant donnée pouvoir à Mme ROCHER Gwladys)

Absents non excusés (2) : M. GUILLEVIC Erwan, Mme LOUIS Lydia

Secrétaire de séance : Mme DAUTE Cécile
Présents : 13
Votants : 15

Délibération n°2026/03/10-02 – Adoption du compte administratif 2025 – Budget principal

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

En vertu des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son ou sa Président(e).

Madame Françoise DREANO est élue Présidente à l'unanimité pour la séance d'approbation des comptes administratifs 2025.

Procédant au règlement définitif du budget principal pour l'exercice 2025, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260310-20260310_02-DE

Fonctionnement 2025	Dépenses	1 883 791,33 €
	Recettes	2 484 805,45 €
	Résultat d'exécution	601 014,12 €
	Résultat reporté	500 923,00 €
	Résultat de clôture	1 101 937,12 €
Investissement 2025	Dépenses	813 859,94 €
	Recettes	2 582 125,89 €
	Résultat d'exécution	1 768 265,95 €
	Résultat reporté	- 2 160 843,41 €
	Résultat de clôture	- 392 577,46 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2025 dégage un excédent de 1 101 937.12 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2025 a un déficit de 392 577.46 €.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des établissements publics régies par l'article L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2025 du budget principal

Madame Nathalie LE LUHERNE, maire de PLAUDREN, ne prend pas part au vote.

Le 12/03/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

MAIRIE DE PLAUDREN (MORBIHAN)